

Le changement de répartition des aides agricoles européennes suscite la polémique

Le ministre de l'agriculture, Stéphane Travert, a annoncé des transferts d'aide de la politique agricole commune pour soutenir le développement rural.

LE MONDE | 28.07.2017 à 15h34 • Mis à jour le 28.07.2017 à 15h41 | Par [Laurence Girard](#)



Le ministre de

l'agriculture, Stéphane Travert, le 5 juillet, à Paris. POOL / REUTERS

La répartition des aides agricoles européennes est un sujet sensible. Le nouveau ministre de l'agriculture, Stéphane Travert, vient d'en faire l'expérience. Dans un communiqué publié jeudi 27 juillet, il a annoncé « *un transfert à hauteur de 4,2 % des montants des crédits du pilier I de la politique agricole commune [PAC] vers le pilier II pour satisfaire les besoins identifiés sur le pilier II d'ici 2020* ».

Une manière de combler en partie le manque de financement des mesures destinées à la politique de développement rural. M. Travert avait indiqué mercredi, devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale qu'il se retrouvait devant une « *impasse financière de près de 853 millions d'euros* ».

Des besoins estimés jusqu'en 2020, qui résultent d'une conjonction de facteurs selon le ministère : extension du périmètre des bénéficiaires de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), montée en puissance de la filière bio ou de dispositifs comme l'assurance récolte mais aussi renforcement de la part de l'Union européenne dans les co-financements, sachant que les mesures du second pilier sont abondées par les régions.

Des décisions qui s'appliqueront en 2018

Autre décision prise par M. Travert. Le « paiement redistributif » du premier pilier reste figé à 10 %. Cette mesure négociée par l'ancien ministre Stéphane Le Foll à Bruxelles, lors de la définition de la PAC 2014-2020, vise à soutenir les petites et moyennes exploitations. L'idée étant de mieux répartir les subsides du pilier I, doté de 7,44 milliards d'euros, destinés au soutien direct aux agriculteurs, avec en particulier le paiement à l'hectare. Le dispositif prévoyait de majorer l'aide versée aux 52 premiers hectares. Une majoration qui devait croître dans le temps. Passant de 5 % de l'enveloppe globale en 2015 à 20 % en 2019.

Lire aussi : [La crise de l'agriculture monopolise l'attention aux Etats généraux de l'alimentation](#)

En 2016, le taux a atteint 10 %. Mais la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et les céréaliers réunis au sein de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) ne souhaitent pas qu'il augmente encore. En 2016, ils ont fait état de la difficulté des céréaliers après une très mauvaise récolte pour obtenir une stabilisation à 10 % en 2017. Ils ont à nouveau demandé de surseoir à la hausse. Le gouvernement a donc tranché en leur faveur, maintenant le niveau une nouvelle fois à 10 % pour 2018.

Ces décisions qui s'appliqueront en 2018 vont être notifiées à Bruxelles. La France devait le faire avant le 1^{er} août. Concrètement, le prélèvement de 4,2 % devrait dégager potentiellement 312 millions d'euros pour contribuer à soutenir, l'an prochain, les mesures de développement rural. Selon le ministère, cette enveloppe supplémentaire sera entièrement consacrée au surcoût du financement de l'ICHN.

« Jeudi noir pour l'agriculture biologique »

Immédiatement après la publication de la décision du ministère, les réactions ont fusé. La FNSEA s'est insurgée contre « *un hold-up inacceptable sur les soutiens à l'agriculture* » pointant du doigt le prélèvement de 4,2 % et fustigeant le précédent gouvernement pour avoir « *laissé en héritage une énorme ardoise de 853 millions d'euros* ». Elle estime que le gouvernement aurait dû « *trouver les ressources dans le budget national* ». « *Les agriculteurs n'ont pas à supporter une nouvelle fois les conséquences d'une mauvaise gestion budgétaire de l'Etat* », estime le syndicat des Jeunes agriculteurs (JA). Même son de cloche chez les céréaliers avec l'AGPB, les producteurs d'oléagineux (FOP), les producteurs de betteraves tous vent debout contre ce reversement.

Les éleveurs laitiers réunis au sein de la Fédération nationale des producteurs laitiers (FNPL) l'ont aussi dénoncé estimant « *qu'ils contribueront pour un tiers à cette ponction, pour près de 130 millions d'euros* ». Les chambres d'agriculture ont aussi affirmé dans un communiqué avoir milité pour que le transfert d'aides ne soit pas opéré. Elles demandent « *aux régions et aux agences de l'eau de prendre leur part dans le financement des mesures de développement rural* ».

Pour sa part, le syndicat Confédération agricole, parle de « *trahison gouvernementale* ». Il s'inquiète de la décision prise par le gouvernement « *qui porte un coup fatal à l'emploi agricole, en ne majorant pas davantage les 52 premiers hectares, et donc en défavorisant les fermes les plus pourvoyeuses d'emploi* ». Il estime également les moyens mobilisés insuffisants pour faire face aux besoins de financement de l'ICHN, de la bio et des mesures agro-environnementales.

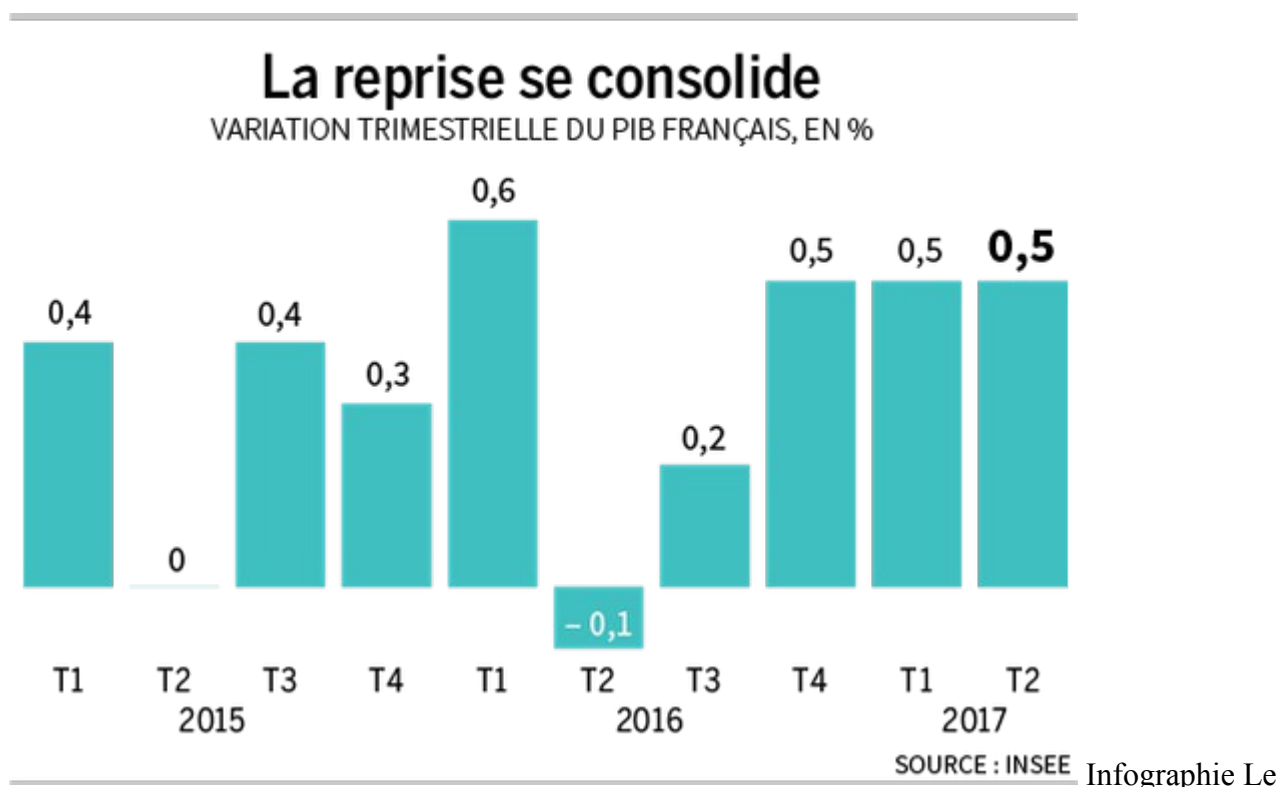
Lire aussi : [L'agriculture bio en panne de financement](#)

Une position partagée par la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) qui chiffrait à 3 % minimum le transfert nécessaire entre le premier et le second pilier de la PAC pour financer l'essor de la seule agriculture biologique. Evoquant un « *jeudi noir pour l'agriculture biologique* », elle affirme « *que la décision du ministre ne prévoit aucun budget pour les aides à l'agriculture biologique* ».

Croissance de 0,5 % au deuxième trimestre : la reprise se confirme, les inquiétudes subsistent

Ce chiffre montre que la prévision de croissance du gouvernement pour l'année 2017 semble atteignable.

LE MONDE ECONOMIE | 28.07.2017 à 10h07 • Mis à jour le 28.07.2017 à 11h10 | Par [Marie Charrel](#)



Monde

C'est le premier chiffre de croissance publié sous le quinquennat d'Emmanuel Macron. Et il est plutôt bon. Entre avril et juin, le produit intérieur brut (PIB) français a progressé de 0,5 %, un rythme identique aux deux trimestres précédents, selon les statistiques publiées vendredi 28 juillet par l'Insee. « *La reprise se consolide sur un rythme relativement élevé* », analyse Hélène Baudchon, économiste chez BNP Paribas. Le nouveau président a de la chance. Alors que son prédécesseur s'est débattu pour contrer les séquelles de la crise, il récolte les fruits des ajustements passés. « *Les conditions conjoncturelles n'ont pas été aussi bonnes depuis dix ans* », confirme Bruno Cavalier, chef économiste d'Oddo BHF.

Lire aussi : [L'embellie économique française se confirme](#)

Si l'économie tricolore reprend du poil de la bête, c'est aussi parce que l'économie mondiale va mieux. Y compris celle de nos partenaires européens. Résultat : l'activité française a été tirée par les exportations, qui ont progressé de 3,1 % entre avril et juin. Un rebond en partie mécanique, néanmoins, après le mauvais chiffre du premier trimestre (- 0,7 %). Mais comme les importations ont ralenti, « *les échanges extérieurs contribuent à la croissance à hauteur de + 0,8 point, après - 0,6 point au trimestre précédent* », relève l'Insee.

La consommation des ménages s'est également redressée, à + 0,3 %, soit 0,2 point de plus qu'au premier trimestre. Dans une précédente note, l'Insee soulignait que l'élection présidentielle, comme les deux précédentes, a eu un effet dopant sur le moral des Français, qui s'est traduit dans les chiffres. Mais en 2007 et 2012, l'euphorie était vite retombée. Va-t-elle durer, cette fois ?

Les dépenses de biens ont déjà faibli en juin (- 0,8 %). Et les prochains mois dépendront en partie de la façon dont les ménages digéreront les mesures fiscales du gouvernement. « *Autre point positif pour la consommation : les créations d'emploi ont progressé dans le secteur privé, et ce, aussi bien dans les petites et moyennes entreprises que dans les grands groupes* », ajoute Olivier Chemla, chef économiste de l'Association française des entreprises privées (AFEP).

L'embarrassante plus-value de Muriel Pénicaud chez Danone

La ministre du travail a été interpellée, jeudi, au Sénat sur une opération de 1 million d'euros réalisée lorsqu'elle était DRH chez Danone et alors que le groupe s'apprêtait à supprimer 900 emplois.

LE MONDE | 28.07.2017 à 06h46 • Mis à jour le 28.07.2017 à 10h27 | Par [Yann Bouchez](#) et [Anne Michel](#)



La ministre du travail Muriel Pénicaud, à l'Assemblée nationale, à Paris, le 19 juillet. CHARLES PLATIAU / REUTERS

Ils n'allaient pas boudier leur plaisir, en plein examen de la loi sur la réforme du code du travail. Dans un Hémicycle désert, jeudi 27 juillet, les sénateurs du groupe communiste ont accueilli la

ministre du travail, Muriel Pénicaud, en brandissant des exemplaires de *L'Humanité* en guise de banderoles.

Dans son édition du jour, [le quotidien raconte](#) en effet dans le détail comment, en avril 2013, celle qui était alors directrice des ressources humaines (DRH) de Danone a vendu des actions de l'entreprise et réalisé un joli bénéfice de près de 1,13 million d'euros, alors qu'un [plan de départs volontaires frappait 900 salariés cadres du groupe](#) d'agroalimentaire, dont 230 en France.

Si l'affaire est légale, elle n'en illustre pas moins le fonctionnement parfois cynique des marchés financiers. Que des suppressions de postes soient annoncées et l'action d'un groupe a toutes les chances de s'envoler, faisant miroiter de meilleurs taux de rentabilité et incitant les gros actionnaires en Bourse à empocher leurs gains. La ministre du travail n'aura pas résisté à cette façon d'enrichissement rapide, en revendant ses actions ce 30 avril 2013, deux mois après l'annonce du plan d'économies du 19 février. Sans considération, donc, pour le contexte social.

Comme l'écrit *L'Humanité*, l'ex-DRH de Danone a décidé de débloquer son plan de stock-options, dont le délai de garde de quatre ans venait d'expirer, pour revendre aussitôt ses parts, avec une plus-value de 1,129 million d'euros. Sa déclaration du 10 mai 2013 à l'Autorité des marchés financiers (AMF), effectuée conformément à la règle, l'atteste.

« Nous ne vivons pas dans le même monde »

La mécanique des stock-options est simple : attribués aux dirigeants d'entreprises cotées, ces titres leur octroient le droit d'acheter des actions de leur société à un prix avantageux, fixé à l'avance, après un temps de présence. Celles-ci sont revendues au moment opportun. M^{me} Pénicaud a obtenu les siennes au prix de 34,85 euros pièce, avant de les céder à 58,41 euros. Sans les suppressions de postes, la plus-value aurait été probablement moindre, puisque le cours de l'action, à 50 euros mi-février 2013, a augmenté de 8 euros fin avril.

L'opération est « *extrêmement grave sur le plan éthique* », a lancé, jeudi au Sénat, Eliane Assassi. Profitant de la présence de la ministre dans l'Hémicycle, la présidente du groupe communiste, républicain et citoyen (CRC) l'a attaquée sur la morale, à un moment où, a-t-elle souligné, « *notre gouvernement se livre à des comptes d'apothicaire pour serrer de plusieurs crans la ceinture de notre peuple* ». « *Vous avez organisé ce plan social et vous en avez récolté les fruits pour votre profit personnel* », a accusé la sénatrice. « *Quand on a des personnes capables de gagner en une journée ce que gagnent des milliers de smicards, je pense que nous ne vivons pas dans le même monde* », s'est aussi emportée la sénatrice écologiste Corinne Bouchoux.

Sur les réseaux sociaux, la tendance était à l'ironie grinçante. « *Les suppressions d'emplois sont un business lucratif, un secteur plein d'avenir ! La ministre du travail en sait quelque chose...* », a tweeté Adrien Quatennens, député de La France insoumise. Hostile à la réforme du code du travail, le camp Mélenchon a stigmatisé « *la morale du gouvernement des riches* ».

Lire aussi : [Les temps forts de la première semaine de débat à l'Assemblée sur la réforme du code du travail](#)

Pour sa défense, M^{me} Pénicaud a mis en garde contre toute « *démagogie* ». « *Chacun peut avoir son appréciation sur le niveau de rémunération des dirigeants des grandes entreprises internationales performantes*, a-t-elle déclaré devant les sénateurs. *La seule chose que je veux dire ici (...), c'est qu'il s'agit d'une rémunération décidée des années avant le plan de départs volontaires.* »

Large profit des « années Danone »

Cette nouvelle polémique tombe mal pour la ministre, qui, porteuse d'une réforme phare du

quinquennat Macron, fait déjà face à une enquête judiciaire pour favoritisme présumé, centrée sur Business France, cet organisme public dont elle fut la patronne.

Lire aussi : [Ce que l'on sait de l'affaire Business France, dans laquelle est citée la ministre du travail, Muriel Pénicaud](#)

L'analyse des déclarations faites par les cadres dirigeants de Danone auprès de l'AMF montre que M^{me} Pénicaud n'a pas été la seule à profiter de l'envolée boursière qui a suivi le plan d'économies. Au printemps 2013, une épidémie de cession d'actions touche les membres du comité exécutif de la firme.

Comme l'ex-DRH, Bernard Hours, directeur général délégué du groupe, décide lui aussi de lever, ce 30 avril 2013, l'option d'achat dont il dispose sur 56 180 actions, pour les céder dans la foulée. L'opération, moins juteuse que celle de la ministre, lui permet de réaliser tout de même une coquette plus-value de 646 215 euros. Jacques Vincent, administrateur, réalise un profit comparable, en vendant 140 980 actions le 19 février 2013 – le jour même de l'annonce du plan. Son impatience le dessert, car il ne gagne que 5,08 euros par action. Une culbute financière pourtant confortable, à 716 179 euros.

Quant au PDG d'alors, s'est-il lui-même imposé un délai de décence ? Franck Riboud attend en effet la date anniversaire de l'annonce du plan, le 21 février 2014, pour liquider un gros paquet de stock-options, empochant un bénéfice plus modeste de 492 672 euros.

Au-delà de ces gains boursiers, M^{me} Pénicaud aura tiré un large profit de ses « années Danone ». La déclaration d'intérêts de la ministre du gouvernement d'Edouard Philippe, tout juste publiée par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), recense l'ensemble de ses rémunérations depuis cinq ans. Il en ressort que l'ex-DRH a touché plus de 4,7 millions d'euros de son employeur entre janvier 2012 et avril 2014, date de son départ de l'entreprise. Cette somme n'inclut pas le pactole des stock-options.